



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **Hibour Sàrl**, Avenue Léopold-Robert 28,  
2300 La Chaux-de-Fonds
2. Déclaration de faillite: 20.01.2014
3. Suspension de faillite: 11.02.2014
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 10.03.2014
5. Avance de frais: CHF 6'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : acquérir et exploiter tous cafés-restaurants; accorder des prêts ou des garanties à ses associés ou à des tiers si cela favorise ses intérêts. En réalité la société n'a qu'exploité le restaurant à l enseigne de "L'Heure Bleue", à La Chaux-de-Fonds.

Si aucune avance de frais n'est effectuée, chaque créancier gagiste peut, dans un délai de 20 jours dès la publication, exiger de l'office la réalisation de son gage (droit de rétention) conformément à l'art. 230a LP.

Office des faillites  
2053 Cernier

01353379

